



RAPPORT D'ACTIVITES ANNUEL

EXERCICE 2022



SOMMAIRE

<i>Sommaire</i>	2
<i>Synthèse du rapport d'activités 2022</i>	3
<i>Introduction</i>	4
PREMIERE PARTIE : LE SICSEF	5
<i>Présentation générale</i>	6
<i>Actions menées par le Syndicat en 2022</i>	11
<i>Présentation des comptes de l'exercice 2022</i>	12
DEUXIEME PARTIE : L'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE CHALEUR.....	13
<i>Organisation du service</i>	14
<i>Indicateurs techniques</i>	18
<i>Indicateurs économiques – la vente de chaleur</i>	26
<i>Indicateurs financiers : le compte d'exploitation</i>	29
<i>Conclusion</i>	31
<i>Annexes</i>	32

SYNTHESE DU RAPPORT D'ACTIVITES 2022

Le présent rapport présente l'ensemble des activités du SICSEF au cours de l'année 2022 en s'appuyant sur le compte administratif 2022, les actions menées par le Syndicat et le bilan de la délégation de service public.

Le compte administratif 2022 approuvé par délibération du Conseil Communautaire de Val Parisis en date du 26 Juin 2023, présente les résultats suivants :

(En euros)	Dépenses	Recettes	Résultat
Section de fonctionnement	526 912,63 €	1 221 232,45 €	1 748 145,08 €
Section d'investissement	193 447,94 €	359 353,16 €	552 801,10 €
Ensemble	720 360,57 €	1 580 585,61 €	2 300 946,18 €

Les principaux faits marquants de l'exercice 2022 concernent :

- La poursuite de la mission de contrôle de la délégation,
- La poursuite de la mission de contrôle de la délégation,
- La modification des statuts de la CA Val Parisis pour une prise de compétence supplémentaire relative notamment à la gestion des réseaux de chaleur et impliquant de fait la dissolution du SICSEF et un transfert de compétence à la CA Val Parisis.

L'exécution du service de production et de distribution de chaleur est déléguée à la société SEFIR, filiale du groupe Engie, en vertu d'un contrat de délégation de service public en vigueur depuis le 1^{er} juillet 2011, pour une durée de 18 ans.

Le bilan de l'exécution du service présente un état de fonctionnement des installations satisfaisant, le rendement global s'élevant à 82,8 %.

Au cours de l'exercice 2022, 65 883 MWh ont été distribués aux usagers du réseau, dont 48 506 MWh pour le chauffage et 17 377 MWh pour l'eau chaude sanitaire. Ces consommations représentent une baisse de 20% des consommations par rapport à 2021.

Le prix du moyen du réseau en 2022 est de 114,97 €HT/MWh, soit 121,29 €TTC/MWh contre 79,18 €TTC/MWh en 2021.

Le compte d'exploitation présenté par SEFIR pour l'exercice 2022 affiche un résultat net positif de 185 178 €^{HT}.

Enfin, contractuellement, un avenant au contrat DSP a été conclu en janvier 2022 pour :

- Préciser le terme tarifaire RCO2
- Fixer le tarif et ses modalités d'évolution
- Déterminer les modalités de compensation par le SICSEF auprès du délégataire les coûts relatifs à l'achat de tonne de CO2 et la répercussion de ce financement sur le terme tarifaire RCO2.

INTRODUCTION

L'article L 5211-39 du code général des collectivités territoriales prévoit que chaque année, le président du SICSEF adresse aux maires de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité du Syndicat, accompagné du compte administratif adopté par le comité syndical.

Le présent rapport dressera donc la situation des comptes du SICSEF et les actions menées au cours de l'exercice 2022 ainsi que les principales caractéristiques de l'exécution du service.

Le Syndicat Intercommunal de Chauffage de Sannois Ermont Franconville, a été créé en 1973 pour la gestion du réseau de chaleur sur les trois communes. Il sera dissous au 1^{er} janvier 2023, suite à la prise d'une compétence supplémentaire par la CA Val Parisis relative à la contribution à la transition écologique et énergétique : création, aménagement, développement, entretien et gestion des réseaux de chaleur et de froid ; développement des énergies renouvelables et de récupération.

Le compte administratif 2022 du SICSEF a été adopté par délibération du conseil communautaire de la CA Val Parisis le 26 Juin 2023.

L'exécution du service est déléguée à la société SEFIR, filiale du groupe Engie Solution.

Un contrat de délégation de service public, adopté le 11 mars 2011 et signé le 18 avril 2011, décrit l'ensemble des engagements et droits du délégataire et du syndicat. Depuis son entrée en vigueur, le 1^{er} juillet 2011, huit avenants ont été négociés entre les parties.

Au 31 décembre 2022, le réseau de chaleur alimente, en chauffage et en eau chaude sanitaire, 7 320 logements, dix groupes scolaires, un collège, deux lycées, sept équipements sportifs, un centre culturel, un centre socio-culturel et un Hôtel de ville.

La chaleur est produite au moyen d'une chaufferie biomasse en service depuis 2014, trois chaufferies gaz ainsi qu'une installation de cogénération située sur le site de production des Logis Verts.

Les investissements réalisés depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle délégation de service public, la rénovation de la cogénération, la triangulation du réseau de distribution, la construction de la chaufferie biomasse, s'inscrivent dans la volonté d'amélioration des performances énergétiques du réseau du SICSEF.

Les grandes orientations définies consistent à réduire notre impact sur l'environnement, améliorer les conditions de service pour les usagers, tout en maintenant un niveau de compétitivité élevé.

PREMIERE PARTIE : LE SICSEF

PRESENTATION GENERALE

LES ACTIONS MENEES

PRESENTATION DES COMPTES

PRESENTATION GENERALE

Création du SICSEF

Le SICSEF constitue une structure intercommunale, créé en 1973 par délibérations des trois communes membres : Sannois, Ermont et Franconville.

Le SICSEF assure la gestion des installations de production et de distribution de chaleur, pour l'alimentation en chauffage et en eau chaude sanitaire de 7 320 logements et d'équipements publics, équipements scolaires, culturels et sportifs. Le siège du SICSEF est basé en Mairie de Franconville.

Statuts et compétences

Statuts

Par arrêté ministériel du 19 mars 1964, la ZUP a été créée sur une partie des territoires de Sannois, Ermont et Franconville.

Par arrêté préfectoral du 19 avril 1973, le Syndicat de Intercommunal pour l'exploitation du chauffage collectif dans le cadre de la ZUP de Sannois, Ermont et Franconville a été créé.

Par arrêté préfectoral du 24 octobre 1997, le siège social de la SASEF (Société d'Aménagement de la ZUP de Sannois, Ermont et Franconville) est transféré à la mairie d'Ermont.

Par arrêté préfectoral du 15 janvier 2009, le siège social du SICSEF est transféré à la mairie de Franconville.

Par arrêté préfectoral du 6 juillet 2010, la dénomination du Syndicat devient *Syndicat Intercommunal de Chauffage de Sannois – Ermont – Franconville*. En conséquence, les compétences du SICSEF s'étendent aux limites communales des trois communes.

Par délibération du 1^{er} juillet 2015, les statuts ont été modifiés pour permettre au syndicat d'engager des études sur la solution réseau de chaleur en dehors de son périmètre de compétences.

Compétences

Le Syndicat a pour objet d'assurer l'exploitation du chauffage collectif et de la production d'eau chaude sanitaire sur le territoire des communes membres.

En conséquence, le SICSEF est compétent pour :

- Exploiter ou faire exploiter par le prestataire de son choix, en conformité avec la réglementation en vigueur, les installations de production de chaleur et d'eau chaude sanitaire dont il est propriétaire ou gestionnaire ;
- Réaliser les études générales qu'il jugera nécessaire au sein ou hors de son périmètre ;
- Procéder à des études techniques ;
- Procéder ou faire procéder à la construction de nouvelles installations de production de chaleur et/ou d'eau chaude sanitaire ;
- Entretien des ouvrages ;
- Mettre en œuvre des actions de communication, d'information et de sensibilisation ;
- Inciter et aider à la mise en œuvre d'une politique de développement durable.

Patrimoine

Le SICSEF est propriétaire des installations du réseau de chaleur, nécessaires à l'exécution du service.

Au 31 décembre 2022, ces installations comprennent :

- 4 centrales de production de chaleur, dont une chaufferie biomasse,
- 14,4 km de canalisations souterraines constituant le réseau de distribution,
- 87 postes de livraison, appelés sous-stations.

Les principales caractéristiques des centrales de production sont les suivantes :

Centrale de production	Puissance installée	Nombre de sous-station	Nombre de logements
Fontaine Bertin	15 MW	18 sous-stations	2 380 logements
Fossés Trempés	24 MW	26 sous-stations	2 065 logements
Logis Verts	26 MW	43 sous-stations	2 876 logements
Les Montfrais (Biomasse)	10 MW	Alimentation globale	Alimentation globale
Total	75 MW	87 sous-stations	7 320 logements

Localisation des installations

Le plan du réseau de chaleur et la liste des bâtiments raccordés par commune sont annexés au présent rapport.

Au 31 décembre 2022, le réseau de chaleur du SICSEF alimente 7 320 logements répartis sur les trois communes ainsi que 24 bâtiments publics (équipements scolaires, sportifs, administratifs ou culturels).

Ville	Nombre de bâtiments publics	Nb. de lgmts
Ermont	9	1 503
Franconville	8	3 739
Sannois	7	2 078
Total	24	7 320

Fonctionnement

Comité Syndical

Le SICSEF est administré par un comité syndical composé de 6 élus, soit d'un Président, deux vice-présidents, deux assesseurs et un secrétaire.

Le comité syndical se réunit au moins quatre fois par an et règle par délibération les affaires du syndicat.

Composition du comité syndical au 31 décembre 2021 :

Nom	Fonction municipale
Xavier MELKI Président	Franconville Maire de Franconville
Benoit BLANCHARD 1 ^{er} Vice-président	Ermont Adjoint au Maire d'Ermont
Daniel PORTIER 2 ^{ème} Vice-président	Sannois Adjoint au Maire de Sannois
Gilles LAROZE Secrétaire	Ermont Conseiller Municipal d'Ermont
Alain VERBRUGGHE 2 ^{ème} Assesseur	Franconville Adjoint au Maire de Franconville
Nicolas FLAMENT 1 ^{er} Assesseur	Sannois Adjoint au Maire de Sannois

Au cours de l'exercice, Monsieur Xavier MELKI ayant démissionné de son mandat de Président, de nouvelles élections ont été organisées au sein du comité syndical. Ces élections ont abouti à une nouvelle composition du comité syndical :

Nom	Fonction municipale
Daniel PORTIER Président	Sannois Adjoint au Maire de Sannois
Benoit BLANCHARD 1 ^{er} Vice-président	Ermont Adjoint au Maire d'Ermont
Dominique ASARO 2 ^{ème} Vice-président	Franconville Adjoint au Maire de Franconville
Gilles LAROZE Secrétaire	Ermont Conseiller Municipal d'Ermont
Xavier MELKI 2 ^{ème} Assesseur	Franconville Maire de Franconville
Nicolas FLAMENT 1 ^{er} Assesseur	Sannois Adjoint au Maire de Sannois

Au cours de l'exercice 2022, le comité syndical s'est réuni à cinq reprises :

26 janvier 2022 :

- Nomination du premier assesseur du SICSEF
- Approbation de la composition des membres du bureau
- Désignation des membres de la Commission d'Adjudication d'Appel d'Offres
- Désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public
- Désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
- Approbation du procès-verbal de la séance du 6 décembre 2021
- Adoption de l'avenant n°8 au contrat de délégation de service public
- Adoption du budget primitif de l'exercice 2022
- Rapport annuel 2020 du délégataire pour l'exploitation du chauffage collectif du SICSEF
- Dérogation à l'obligation de classement du réseau de chaleur du SICSEF

5 avril 2022 :

- Installation du comité syndical

Election du Président
Composition du Bureau
Election du Bureau

13 avril 2022 :

Approbation du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2022
Délégations du comité syndical au Président
Désignation des membres de la Commission d'Adjudication d'Appel d'Offres
Désignation des membres de la Commission de Délégation de Service Public
Désignation des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux
Fixation des indemnités d fonction attribuées au Président et aux Vice-présidents du SICSEF

8 juin 2022 :

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2022
Adoption du compte de gestion 2021
Adoption du compte administratif 2021
Attribution d'une subvention exceptionnelle au fonds d'action extérieure des collectivités (FACECO) dans le cadre de l'appel d'urgence pour les populations victimes – Action Ukraine

14 décembre 2022 :

Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juin 2022
Dissolution du Syndicat – Transfert et reprise de la compétence réseau de chaleur par la Communauté d'agglomération Val Parisis
Approbation de la décision modificative n°1 au budget primitif 2022

Les Commissions

Commission consultative des services publics locaux

La commission consultative des services publics locaux (CCSPL) est composée de sept membres, dont six membres élus du SICSEF et deux représentants issus d'une association locale, l'association Hélios. En application de l'article 1413-1 du code général des collectivités territoriales, la CCSPL examine chaque année, le rapport d'exploitation remis par le délégataire, présentant les principales caractéristiques techniques, économiques et financière de l'exercice.

Elle est également consultée pour avis sur les projets de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante ne se prononce.

En 2022, la CCSPL a été réunie une fois, le 14 décembre, pour la présentation du rapport d'exploitation de l'année 2021 remis par le délégataire (SEFIR) et du contrôle d'exploitation (Inddigo).

Commission d'adjudication et d'appel d'offres

La commission d'adjudication et d'appel d'offres (CAAO) est constituée du Président du SICSEF et de cinq membres titulaires, issus du comité syndical.

LA CAAO examine les candidatures et les offres en cas d'appel d'offres, élimine les offres non conformes à l'objet du marché, choisit l'offre économiquement la plus avantageuse et attribue le marché. Elle peut également déclarer l'appel d'offres infructueux et doit donner son avis pour l'engagement d'une procédure négociée par la personne responsable des marchés.

Commission de délégation de service public

La commission de délégation de service public (CDSP) est composée de six membres, soit le président du SICSEF ainsi que les cinq membres du comité syndical.

Lors du renouvellement d'un contrat de délégation de service public, la CDSP examine les candidatures et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre. Suite à l'ouverture des plis, elle établit un rapport présentant l'analyse des offres des entreprises et émet un avis sur les offres analysées.

En cours de contrat, la CDSP émet un avis sur tout projet d'avenant au contrat de DSP, entraînant une augmentation du montant global de plus de 5%.

ACTIONS MENEES PAR LE SYNDICAT EN 2022

Label Ecoréseau de chaleur 2022

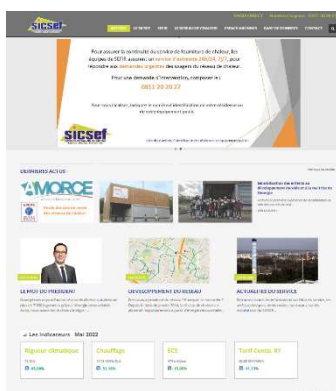
Décerné par l'association AMORCE, le label Ecoréseau de chaleur permet de valoriser les collectivités qui assurent la maîtrise de ce service public. Le label Ecoréseau met en avant les réseaux de chaleur vertueux qui répondent aux critères suivants :



- Un critère environnemental, soit un réseau alimenté par plus de 50% d'énergies renouvelables ou de récupération et dont le rendement de distribution est supérieur à 80% ;
- Un critère économique, soit une facture globale de chauffage pour l'utilisateur inférieure à la solution de référence ;
- Un critère social, soit une démarche renforcée pour informer, associer, voire impliquer les abonnés usagers.

Pour la sixième année consécutive, l'association AMORCE a attribué au SICSEF le label écoréseau 2022 lors de la 18^{ème} édition des Rencontres de réseaux de chaleur et de froid qui s'est tenue le 6 décembre 2022.

Site Internet



Depuis sa mise en ligne, le 1^{er} juillet 2011, le site internet, dont la finalité est de rendre accessible aux usagers l'ensemble des informations inhérentes à l'exécution du service est régulièrement mis à jour.

Pour rappel, l'adresse du site internet est la suivante :

www.sicsef.com

PRESENTATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2022

Vue générale des comptes et leur évolution.

Le compte administratif 2022, joint en annexe, a été approuvé par délibération du conseil communautaire en date du 26 juin 2023.

	2022	2021	Ev. N / N-1
Section de fonctionnement			
Dépenses	526 912,63 €	393 752,54 €	34%
011 – Charges à caractère général	99 413,32 €	93 637,46 €	6%
012 – Charges de personnel	113 103,06 €	111 703,45 €	1%
65 – Autres charges de gestion courante	15 983,47 €	13 356,55 €	20%
67 – Charges exceptionnelles	84 906,05 €	- €	
68 – Dotations aux amortissements	213 506,73 €	175 055,08 €	22%
Recettes	529 771,15 €	450 476,95 €	18%
042 – Dotations aux amortissements	191 347,96 €	150 385,69 €	27%
70 – Produits des services, du domaine	24 044,24 €	21 145,76 €	14%
75 – Autres produits de gestion courante	313 129,43 €	276 645,04 €	13%
77 – Produits exceptionnels	1 249,52 €	2 300,46 €	-46%
Report de l'exercice N-1	691 461,30 €	634 736,89 €	9%
Résultat	694 319,82 €	691 461,30 €	0%
Section d'investissement			
Dépenses	193 447,94 €	346 060,31 €	-44%
20 – Immobilisations incorporelles	- €	195 392,62 €	-100%
21 – Immobilisation corporelles	2 099,98 €	282,00 €	645%
040 – Opérations d'ordre de transfert entre section	191 347,96 €	150 385,69 €	27%
Recettes	213 274,73 €	386 366,45 €	-45%
040 – Opérations d'ordre de transfert entre section	213 274,73 €	175 055,08 €	22%
13 – Subventions d'investissement	- €	211 311,37 €	-100%
Report de l'exercice N-1	146 078,43 €	105 772,29 €	38%
Résultat	165 905,22 €	146 078,43 €	14%
Ensemble			
Dépenses	720 360,57 €	739 812,85 €	-3%
Recettes	743 045,88 €	836 843,40 €	-11%
Report de l'exercice N-1	837 539,73 €	740 509,18 €	13%
Résultat	860 225,04 €	837 539,73 €	3%

DEUXIEME PARTIE :
**L'EXECUTION DU SERVICE PUBLIC DE
PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION DE CHALEUR**

ORGANISATION DU SERVICE
INDICATEURS TECHNIQUES
INDICATEURS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

ORGANISATION DU SERVICE

L'exécution du service de production et de distribution de chaleur est déléguée à la société SEFIR. Le contrat de délégation, adopté par délibération du comité syndical le 11 mars 2011 et signé le 18 avril 2011, est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2011, pour une durée de 18 ans, soit jusqu'au 30 juin 2029.

Le rôle du SICSEF

Le SICSEF a pour mission de suivre et de contrôler le respect des engagements contractuels du délégataire et de s'assurer de la bonne exécution du service public. Pour cela, le SICSEF a confié à la société Inddigo, le contrôle de la délégation et de l'exécution du service de production et de distribution de chaleur.

La mission d'Inddigo a débuté le 1^{er} octobre 2019. Le contrat de contrôle d'exploitation a été signé le 26 septembre 2019, pour une durée d'un an, reconductible 3 fois, soit jusqu'au 30 septembre 2023.

Outre, sa mission de contrôle de la délégation, le SICSEF :

- accompagne le délégataire dans la réalisation des projets définis par le contrat de délégation,
- accompagne les abonnés et usagers du réseau dans leurs démarches de maîtrise de leurs consommations.

Le rôle du délégataire

Présentation du délégataire

Filiale du groupe Engie Réseaux, SEFIR constitue la société dédiée à l'exécution du contrat de délégation du SICSEF.

La création d'une société dédiée a pour objectif de faciliter le contrôle des engagements pris et d'avoir un unique interlocuteur.

Ainsi, SEFIR se substitue à Engie Réseaux pour la prise en charge, depuis le 1^{er} juillet 2011, dans leur globalité et leur totalité, de tous les engagements souscrits par Engie dans le cadre de la consultation.

Le contrat de délégation

Le contrat définit les droits et obligations de SEFIR, du SICSEF, des abonnés et usagers dans le cadre de l'exécution du service.

SEFIR s'engage, dans les conditions prévues au contrat d'exécuter les prestations suivantes :

Exécution du service :

- L'exploitation des installations, soit la production, la distribution et la livraison de la chaleur nécessaire au besoin des usagers ;
- La maintenance et l'entretien des installations, afin d'assurer le bon fonctionnement des installations ;
- Le gros entretien et le renouvellement des installations, dès lors que l'état de vétusté ou de dégradation des installations le rende nécessaire.
- Gestion contractuelle et facturation aux abonnés

Réalisation des projets de la délégation :

- La réalisation et le financement des travaux
- Le développement du réseau

Evolution du contrat

Depuis l'entrée en vigueur de la délégation, sept avenants ont été conclus au contrat de délégation entre SEFIR et le SICSEF. L'objet de ces avenants est défini ci-après :

Décembre 2011

Avenant n°1

Redéfinir le terme GS2S pour l'indexation des tarifs
Modifier les formules de réévaluation des puissances souscrites
Mettre à jour le règlement de service
Définir les modalités de prise en charge par le SICSEF des travaux de remise en état des conduits de cheminés de la centrale de production des Fossés Trepés, à hauteur de 50%

Septembre 2012

Avenant n°2

Redéfinir les termes R1gaz et R1cogé pour l'indexation des tarifs
Adapter les règles relatives à la réévaluation des puissances souscrites, conformément aux dispositions du décret n°2011-1984 du 28 décembre 2011, relatif au réajustement de la puissance souscrite dans les contrats d'abonnement aux réseaux de chaleur
Déterminer les conditions de gestion et de valorisation des certificats d'économie d'énergie susceptibles d'être obtenus pour le réseau actuel et les installations de production biomasse
Redéfinir les mesures de fourniture aux abonnés

Mars 2014

Avenant n°3

Déterminer les modalités de la prise en charge par le délégataire de l'impact financier lié à l'entrée en vigueur des arrêtés du 9 octobre 2013 et du 11 octobre 2013, modifiant les conditions d'achat de l'électricité produite par les installations de cogénération
Redéfinir le montant de la redevance annuelle de contrôle et de fonctionnement
Définir les modalités de participation du Syndicat au financement des travaux de rénovation des installations du site de production des Logis Verts, au titre d'une subvention d'équipement

Octobre 2014

Avenant n°4

Préciser l'indice ICHT des formules de révision
Réviser les formules d'actualisation R1gaz, R1cogé et R1bois
Créer un terme RCO2
Préciser l'affectation de la subvention attribuée par le Conseil Régional
Redéfinir les conditions de gestion du compte d'extension du réseau

Juillet 2015

Avenant n°5

Préciser l'affectation de la subvention attribuée par le Conseil Régional
Préciser l'affectation des CEE et de toute(s) autre(s) aide(s) ou subvention(s) obtenue(s) au titre du développement du réseau

Mai 2017

Avenant n°6

Déterminer la nature et les caractéristiques des investissements réalisés pour l'extension du réseau sur Ermont
Préciser les conditions et modalités de réalisation de ces investissements
Préciser le montant prévisionnel des investissements nécessaires à la réalisation du projet et les modalités de leur financement
Définir les modalités d'affectation des subventions accordées par l'ADEME et la Région Ile de France sur les droits de raccordement des nouveaux abonnés

Septembre 2018

Avenant n°7

Déterminer la nature et les caractéristiques des investissements réalisés pour l'extension du réseau sur la ville de Sannois
Préciser les conditions et modalités de réalisation de ces investissements
Préciser le montant prévisionnel des investissements nécessaires à la réalisation du projet et les modalités de leur financement
Définir les modalités d'affectation des subventions ADEME et Région Ile de France sur les droits de raccordement versés par les nouveaux abonnés
Ajuster les engagements du délégataire relatifs à la mixité énergétique du réseau
Mettre à jour le règlement de service

Janvier 2022

Avenant n°8

Préciser le terme tarifaire RCO2
Fixer le tarif et ses modalités d'évolution
Déterminer les modalités de compensation par le SICSEF auprès du délégataire les coûts relatifs à l'achat de tonne de CO2 et la répercussion de ce financement sur le terme tarifaire RCO2.

Le personnel d'exploitation

Au 31 décembre 2021, l'équipe de SEFIR, pour assurer l'exploitation des chaufferies, réseau et sous-station, comprend six équivalent temps plein (ETP), répartis comme suit :

- 1 Responsable Département Exploitation David MAILLET
- 1 Responsable Equipe Exploitation Abdelilah ZIANE
- 4 techniciens

A cette équipe, il y a lieu d'ajouter les personnes complémentaires intervenantes du groupe Engie :

- 1 chef d'agence Yann MADIGOU
- 1 responsable commercial Jérémy AUROY
- 1 ingénieur commercial Wissem RAHOU
- 1 responsable du département travaux Christophe RODRIGUEZ

Caractéristiques générales des installations

Au 31 décembre 2022, les installations du SICSEF comprennent :

- 4 centrales de production de chaleur et d'eau chaude sanitaire
- 14,4 km de réseaux de distribution
- 87 sous-stations ou postes de livraison

Le réseau de chaleur alimente 7 320 logements et des bâtiments publics (équipements scolaires, sportifs, administratifs et culturels)

Installations de production

Au 31 décembre 2022, la production de chaleur est assurée par trois chaufferies gaz et la chaufferie biomasse. La chaufferie biomasse alimente les trois sites de production qui alimentent les 87 sous-stations aux pieds des immeubles raccordés.

Les chaufferies existantes sont en bon état de fonctionnement. Tous les moyens de production sont opérationnels.

Chaufferie biomasse des Montfrais

La chaufferie biomasse des Montfrais comprend une chaudière de 10,1 MW. Elle alimente les trois chaufferies gaz via des échangeurs thermiques qui permettent de valoriser la chaleur produite sur l'ensemble du réseau de chaleur.

Chaufferie des Fossés Trempés

La chaufferie des Fossés Trempés comprend trois chaudières :

- Une chaudière mixte gaz naturel / fuel lourd de 6,4 MW
- Une chaudière mixte gaz naturel / fuel lourd de 9 MW
- Une chaudière gaz naturel de 9 MW

Avec une puissance installée de 24,4 MW, la chaufferie des Fossés Trempés alimente 2 065 logements, quatre groupes scolaires, un collège, un équipement sportif, un équipement administratif et un équipement culturel via 26 sous-stations.

Chaufferie des Logis Verts

Les installations de cogénération ont été rénovées et remises en service sur la chaufferie des Logis Verts au mois de février 2012. La puissance thermique des installations de cogénération est de 3MW. En outre, la chaufferie des Logis Verts comprend trois chaudières :

- Une chaudière mixte gaz naturel / fuel lourd de 7,9 MW
- Une chaudière mixte gaz naturel / fuel lourd de 8,9 MW
- Une chaudière gaz naturel de 5,8 MW

Avec une puissance installée de 25,6 MW, la chaufferie des Logis Verts alimente 2 876 logements, cinq établissements scolaires, deux lycées, deux accueils de loisirs, un centre socioculturel, trois gymnases et une piscine municipale via 43 sous-stations.

Chaufferie de la Fontaine Bertin

La chaufferie de la Fontaine Bertin comprend deux chaudières :

- Une chaudière mixte gaz naturel / fuel lourd de 9 MW
- Une chaudière gaz naturel de 5,8 MW

Avec une puissance installée de 14,8 MW, la chaufferie de la Fontaine Bertin alimente 2 380 logements et un groupe scolaire via 18 sous-stations.

Installations de distribution

Sur un linéaire de 14,4 km, le réseau de distribution circule dans des caniveaux souterrains maçonnés étanches ou enterré en tubes pré-isolés sous les voiries publiques.

Le fluide caloporteur est constitué d'eau chaude à une température maximum de 110°C.

Postes de livraison

Au 31 décembre 2022, le réseau alimente 87 sous-stations.

	Bâtiments résidentiels	Bâtiments publics	Total
Nb de postes de livraison	60 <i>dont 39 copropriétés</i>	27	87
Nb de Lgmts	7 320		7 320
Puissance souscrite	50 023 kW	6 233 kW	56 256 kW
Consommation annuelle 2022	59 848 MWh	6 036 MWh	65 884 MWh
<i>Part réseau</i>	<i>90,9 %</i>	<i>9,1 %</i>	<i>100 %</i>

Le secteur résidentiel constitue l'essentiel des consommateurs de la chaleur produite par le réseau. Il est possible de distinguer deux catégories de résidences :

- Le parc privé, représentant 61,3 % des consommations totales de chaleur,
- Le parc locatif, représentant 29,6 % des consommations totales de chaleur.

INDICATEURS TECHNIQUES

Conditions générales du service

Conduite et maintenance des installations

Du fait de la distribution d'eau chaude sanitaire, le réseau de chaleur est en service toute l'année. En 2022, 81 demandes de dépannage ont été traitées par SEFIR.

Sur le réseau de distribution, 4 fuites ont été réparées :

Date	Nature de l'incident	Localisation	SST impactées	Nb d'h.
Réseau Fontaine Bertin				
02/03/2022	Fuite feeder	55 rue de Paris - Franconville	111 – 112 - 113	9
14/09/2022	Fuite chambre à vanne /feeder	55 rue de Paris - Franconville	Aucune	
Réseau Fossés Trempés				
12/07/2022	Fuite antenne	Réseau passant à l'intérieur du collège Bel Air – Franconville	203 – 204 – 205 – 216 – 217 – 221 – 222 – 223 - 224	8
29/07/2022	Fuite antenne	Chambre à vanne au niveau du collège Bel Air	203 – 204 – 205 – 216 – 217 – 221 – 222 – 223 - 224	8

Contrôles réglementaires

Les installations de combustion de puissance installée supérieure à 2 MW sont soumises à la réglementation applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement. Dans ce cadre, des contrôles réglementaires doivent être effectués par des organismes agréés à des fréquences imposées par la réglementation.

Les chaufferies des Fossés Trempés et des Logis Verts, avec une puissance installée supérieure à 20 MW se placent sous le régime de l'autorisation. La chaufferie de la Fontaine Bertin avec une puissance installée inférieure à 20 MW se place sous le régime de la déclaration, moins contraignant.

Travaux

Le gros entretien et renouvellement

Les travaux de gros entretien et renouvellement constituent un engagement du délégataire, SEFIR, permettant de garantir le bon fonctionnement des installations et la continuité de service tout au long de la délégation.

En vertu du contrat de délégation, le délégataire a l'obligation de créer un compte d'emploi des fonds intitulés « Compte GER ». Ce compte permet le financement des travaux de gros entretien et de renouvellement des installations de production et de distribution du réseau de chaleur. Il est alimenté par les recettes de vente de chaleur aux abonnés.

Au 31 décembre 2022, les dépenses de gros entretien et de renouvellement s'élèvent à 213 399 €, dont 136 244 € pour les équipements de production et les sous-stations et 77 155 € pour les installations de distribution.

Développement du réseau

En 2022, deux sous-stations ont été raccordées et mises en service : le collège Bel Air à Franconville, pour une puissance souscrite de 261 kW (11/04/2022) et les vestiaires du stade Coutif à Sannois pour une puissance souscrite de 55 kW (09/06/2022).

Consommations d'énergie

Le tableau ci-après présente les consommations de combustibles en chaufferie, nécessaires à la production de chaleur sur l'exercice 2022 :

Consommations de combustibles	91 095 MWh PCI
Gaz chaufferie	17 959 MWh PCI
Gaz cogénérations	19 293 MWh PCI
Bois	53 843 MWh PCI
Production d'énergie	79 874 MWh PCI
Gaz chaufferie	16 189 MWh PCI
Gaz cogénérations (chaleur récupérée)	7 725 MWh PCI
Elec. cogénérations (ventes Elec.)	7 201 MWh
Bois	48 759 MWh PCI
Energie vendue	65 883 MWh
Chauffage	48 506 MWh
ECS	17 377 MWh

Indicateurs de performance énergétique

Définitions

La rigueur climatique s'exprime en Degrés Jours Unifiés (DJU). Pour un lieu donné, les DJU résultent de l'écart entre une température de référence, soit 18°C dans notre cas, et la moyenne de la température minimale et de la température maximale sur une journée.

A titre d'exemple :

-	Température maximale :	18°C	Température minimale :	12°C
-	Moyenne :	15°C	Rigueur climatique :	18 – 15 = 3 DJU

La rigueur climatique est utilisée en général pour estimer les consommations de chauffage d'un bâtiment en période de froid.

L'évolution du ratio MWh/DJU permet de déterminer si l'évolution des consommations de chaleur est due uniquement aux variations de la rigueur climatique ou si cette évolution résulte d'une modification de comportement de l'utilisateur ou d'actions d'économie d'énergie.

La densité thermique correspond à la quantité d'énergie utile délivrée par le réseau par rapport à la longueur totale des canalisations. Ce rapport s'exprime en MWh/m.an.

La densité est un indicateur de performance thermique d'un réseau de chaleur. Plus elle est élevée, plus le réseau est performant. La limite basse communément admise est de 1,5 MWh/m.an, visible essentiellement sur des réseaux ruraux.

Dans le cadre du développement du réseau de chaleur, il est important de ne pas dégrader la densité thermique du réseau.

Le contenu CO₂ d'un réseau de chaleur s'exprime en tonnes/MWh. Il correspond à la quantité de gaz à effet de serre émise par MWh d'énergie utile. L'utilisation d'une énergie renouvelable sur les réseaux de chaleur vient réduire la valeur du contenu CO₂, améliorant ainsi la performance environnementale du réseau.

Les indicateurs de l'exercice 2022

Indicateurs		2022	2021	Ev.	2020	2019
Rendement des installations						
Rendement chaufferies	%	92,9%	91,0%	2%	91,7%	88,9%
Rendement réseau	%	88,5%	90,0%	-2%	86,6%	89,1%
Rendement global	%	82,8%	82,9%	0%	80,3%	80,6%
Rendement cogénérations						
Rendement électrique	%	37,0%	37,0%	0%	41%	38,0%
Rendement thermique	%	40,0%	40,0%	0%	44%	41,0%
Rendement global	%	77,0%	77,0%	0%	86%	79,0%
Consommations de chaleur						
Rigueur climatique	DJU	1889	2492	-24%	2 112	2 279
Besoins de chauffage	MWh	48 506	62 803	-23%	51 106	52 993
	MWh/DJU	25,68	25,20	2%	24,20	23,25
Besoins d'ECS	m ³	173 776	193 411	-10%	190 726	179 030
Besoins de chaleur	MWh	65 884	82144	-20%	70 179	70 896
Consommation d'eau réseau (appoint)	m ³	2054	4947	-58%	3164	2 753
Puissance souscrite	kW	56256	55940	1%	55 540	53 870
Densité du réseau	MWh/ml	4,6	5,7	-20%	5,0	5,5
Impact environnemental						
Bouquet énergie cogénération	%	10,0%	12,5%	-20%	13,0%	15,0%
Bouquet énergie Gaz	%	22,0%	24,7%	-11%	35,0%	33,0%
Bouquet énergie Fuel	%	0,0%	0,0%		0%	0,0%
Bouquet énergie biomasse	%	68,0%	62,7%	8%	51,1%	52,0%
Taux EnR	%	68,0%	62,7%	8%	51,1%	52,0%
Emissions de CO2	Tonnes	5 073	7 722	-34%	6 597	6 735
Contenu CO2 du réseau	Tonne/MWh	0,077	0,094	-18%	0,094	0,095

Rendement des installations

Sur l'exercice 2022, le rendement global des installations est resté très stable par rapport à l'exercice 2021 et reste correct, autour des 80%.

Quant au rendement global des installations de cogénération, celui-ci ne présente aucune évolution entre 2022 et 2021 et présente une bonne stabilité chaque année.

Besoins énergétiques

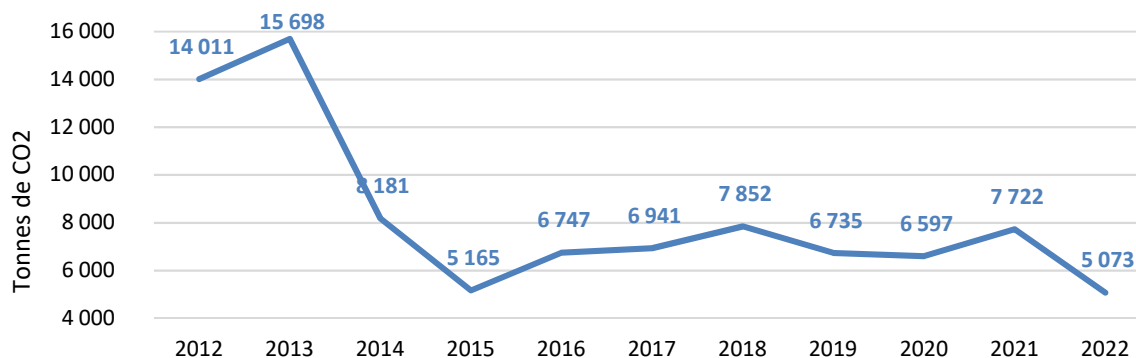
Les ventes de chaleur baissent très fortement de 20% par rapport à 2021. Ceci s'explique par une rigueur climatique plus douce que l'année précédente.

Performance énergétique

Les indicateurs de performance énergétique présentent une forte réduction de la consommation d'eau sur le réseau, - 58% par rapport à 2021. Les fuites sur l'exercice 2021 avaient été conséquentes et avaient engendrées des pertes importantes.

On observe aussi une hausse du taux EnR entre 2021 et 2022 avec un taux de couverture qui passe de 62,7% à 68%. L'amélioration du mix énergétique permet une baisse significative du contenu carbone du réseau de chaleur.

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des émissions de CO₂ depuis l'exercice 2012 :



Le graphique permet d'apprécier l'impact de la mise en service de la chaufferie biomasse en 2014 sur les émissions de CO₂ du réseau de chaleur. Cet indicateur tend à augmenter légèrement à chaque exercice. Ceci est dû en partie au raccordement de nouveaux abonnés qui implique des besoins énergétiques supplémentaires et un recours au gaz plus important.

Consommations de chaleur

En 2022, la consommation de chaleur est la suivante :

- 48 506 MWh pour le chauffage,
- 173 776 m³ pour l'eau chaude sanitaire (ECS), soit 17 377 MWh

Le tableau ci-dessous présente les consommations de chauffage et d'eau chaude sanitaire par commune membre :

	Chauffage (MWh)	ECS (m ³)	Total (MWh)	Part réseau
Sannois	13 979	59 618	19 941	30 %
Ermont	11 159	38 650	15 024	23 %
Franconville	23 368	75 508	30 919	47 %
Total	48 506	173 776	65 884	

Les consommations par sous-stations sont présentées en annexe.

Evolution des consommations

L'évolution des consommations est analysée par commune en distinguant les bâtiments résidentiels et tertiaires. Le ratio du MWh/DJU permet d'obtenir l'évolution due essentiellement aux efforts de consommation réalisés par les utilisateurs ou gestionnaires des bâtiments.

Evolution de la rigueur climatique

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DJU	2 154	2 147	2 090	1 905	2 152	1 889

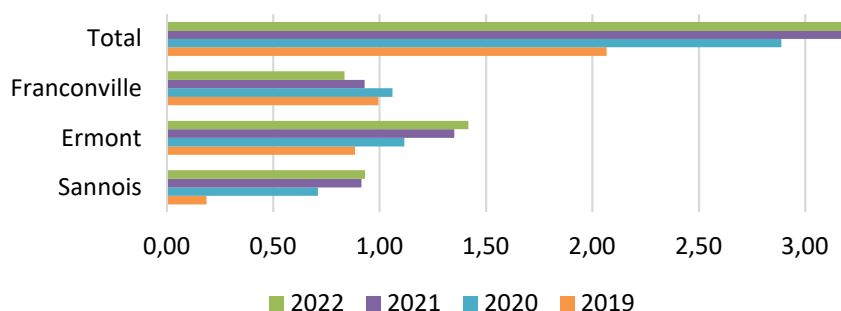
En 2022, la rigueur climatique é réduit de plus de 12% par rapport à l'année 2021.

Bâtiments publics tertiaires

Evolution des consommations de chaleur – Parc tertiaire

		2019	2020	2021	2022	Evolution
Sannois						
Chauffage	<i>MWh</i>	391	1 354	1 968	1 759	-11 %
	<i>MWH/DJU</i>	0,19	0,71	0,91	0,93	2%
ECS	<i>m3</i>	0	0	0	6	- 11%
	<i>m3/jour</i>	0	0	0	0,02	18%
Ermont						
Chauffage	<i>MWh</i>	1 851	2 126	2 907	2 679	-8 %
	<i>MWH/DJU</i>	0,89	1,12	1,35	1,42	5 %
Franconville						
Chauffage	<i>MWh</i>	2 079	2 022	2 003	1 579	-21 %
	<i>MWH/DJU</i>	0,99	1,06	0,93	0,84	-10 %
ECS	<i>m3</i>	123	199	262	183	-30 %
	<i>m3/jour</i>	0,34	0,54	0,72	0,50	-30 %
TOTAL						
Chauffage	<i>MWh</i>	4 321	5 502	6 878	6 017	-13 %
	<i>MWH/DJU</i>	2,07	2,89	3,20	3,19	0 %
ECS	<i>m3</i>	123	199	262	189	-28 %
	<i>m3/jour</i>	0,34	0,54	0,72	0,52	-28 %

Evolution des consommation de chauffage 2019-2022



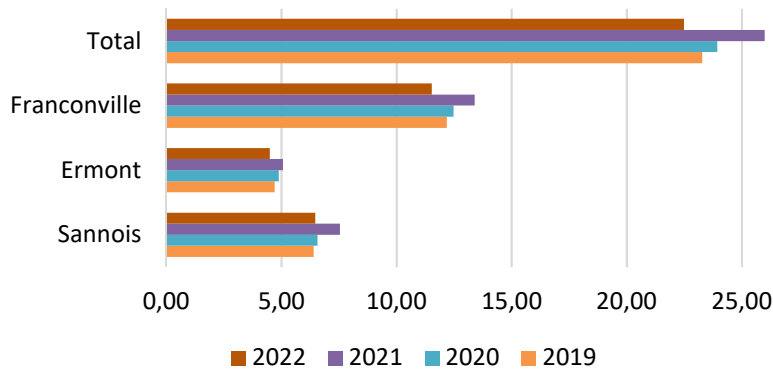
On observe cette année une réduction forte des consommations et une stabilisation du ratio DJU, avec même une réduction de 10% sur le parc tertiaire de Franconville.

Bâtiments résidentiels

Evolution des consommations de chaleur – Parc résidentiel

		2019	2020	2021	2022	Evolution
Sannois						
Chauffage	MWh	13 381	12 523	16 220	12 220	-25 %
	MWH/DJU	6,40	6,57	7,54	6,47	-14 %
ECS	m3	58 728	61 993	64 479	59 612	-8 %
	m3/jour	160,46	169,38	176,17	163,32	-7 %
Ermont						
Chauffage	MWh	9 838	9 310	10 892	8 480	-22 %
	MWH/DJU	4,71	4,89	5,06	4,49	-11 %
ECS	m3	41 597	43 816	43 671	38 650	-11 %
	m3/jour	113,65	119,72	119,32	105,89	-11 %
Franconville						
Chauffage	MWh	25 453	23 771	28 813	21 789	-24 %
	MWH/DJU	12,18	12,48	13,39	11,53	-14 %
ECS	m3	78 582	84 718	84 999	75 325	-11 %
	m3/jour	214,70	231,47	232,24	206,37	-11 %
TOTAL						
Chauffage	MWh	48 672	45 604	55 925	42 489	-24 %
	MWH/DJU	23,29	23,94	25,99	22,49	-13 %
ECS	m3	178 907	190 527	193 149	173 587	-10 %
	m3/jour	488,82	520,57	527,73	475,58	-10 %

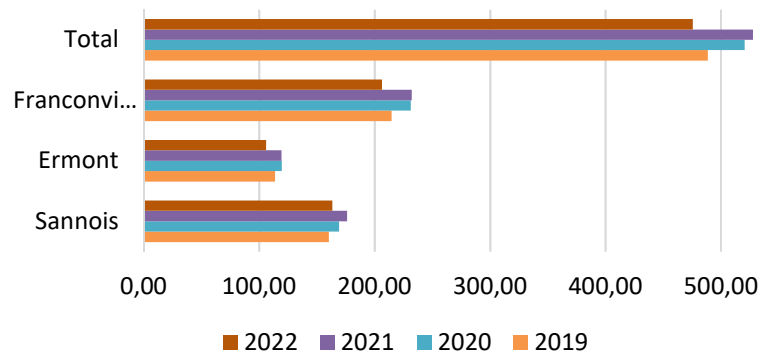
Evolution des consommations de chauffage - 2019 - 2022



Pour le parc résidentiel, le volume de consommation est fortement réduit de plus de 20% sur les trois communes. Le ratio réduit également, en moyenne de 13%. Ces baisses s'expliquent par le coût des énergies en forte hausse, et, de fait, des attentions plus importantes aux consommations de la part des usagers.

Evolution des consommations d'eau chaude sanitaire - 2019 - 2022

De même que pour le chauffage, la consommation d'eau chaude sanitaire est en forte baisse entre 2021 et 2022, ce qui s'explique également en partie par la hausse des prix de l'énergie. Les effets sont les similaires – autour de 10% - sur les trois communes



INDICATEURS ECONOMIQUES – LA VENTE DE CHALEUR

La structure tarifaire

Deux termes principaux constituent la structure tarifaire :

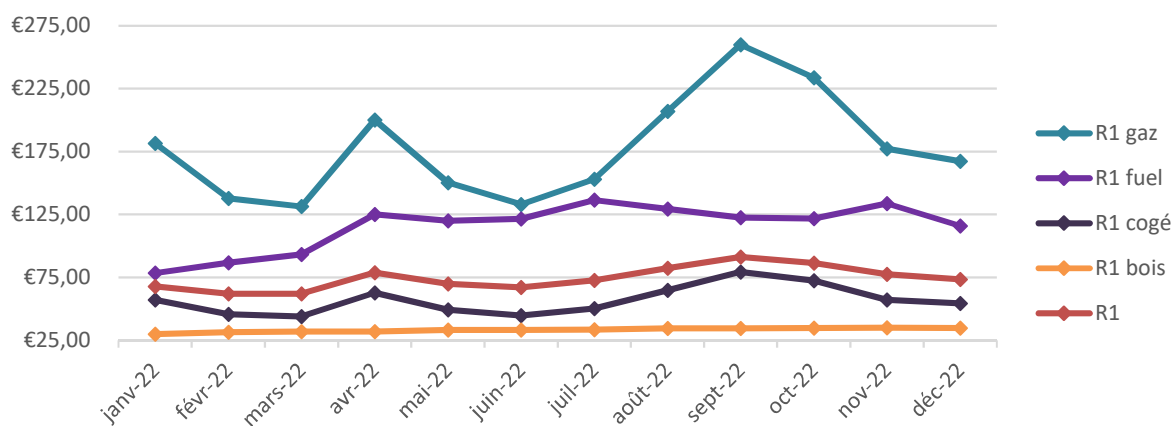
- Le terme R1 constitue un terme variable en fonction de la consommation de chaleur. Il représente le coût des combustibles nécessaires pour assurer la fourniture de chaleur pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire.
- Le terme R2 constitue la part abonnement fixe et proportionnelle à la puissance souscrite. Il représente les coûts à la charge du délégataire pour l'entretien des installations et la réalisation des travaux. Le terme R2 est décomposé comme suit :
 - o Prestations de conduite et de petit entretien nécessaire pour assurer le fonctionnement des installations primaires,
 - o La part de l'énergie électrique utilisée mécaniquement pour assurer le fonctionnement des installations primaires,
 - o L'entretien des branchements et des compteurs primaires,
 - o Le gros entretien et renouvellement des installations de production, de distribution et de livraison de chaleur,
 - o L'amortissement des études et travaux réalisés, dont l'enveloppe globale a été garantie contractuellement,
 - o Le financement des travaux d'extension du réseau

Evolution mensuelle des tarifs de vente de chaleur sur l'exercice 2022

	janv-22	févr-22	mars-22	avr-22	mai-22	juin-22	juil-22	août-22	sept-22	oct-22	nov-22	déc-22
R1 Consommations												
€ HT /MWh	67,71 €	61,96 €	61,99 €	78,63 €	69,88 €	66,96 €	72,51 €	82,28 €	91,16 €	86,30 €	77,45 €	73,34 €
€ TTC /MWh	71,43 €	65,37 €	65,40 €	82,95 €	73,72 €	70,64 €	76,50 €	86,81 €	96,17 €	91,05 €	81,71 €	77,37 €
Ev.		-8%	0%	27%	-11%	-4%	8%	13%	11%	-5%	-10%	-5%
R2- Abonnements												
€ HT /kW	49,73 €	51,23 €	51,52 €	52,72 €	52,24 €	51,27 €	51,07 €	51,24 €	51,72 €	51,89 €	52,02 €	52,35 €
€ TTC /kW	52,47 €	54,05 €	54,35 €	55,62 €	55,11 €	54,09 €	53,88 €	54,06 €	54,56 €	54,74 €	54,88 €	55,23 €
Ev.		3%	1%	2%	-1%	-2%	0%	0%	1%	0%	0%	1%
Moyenne du tarif*												
€ HT /MWh	110,17 €	105,70 €	105,98 €	123,65 €	114,49 €	110,74 €	116,12 €	126,03 €	135,32 €	130,61 €	121,87 €	118,04 €
€ TTC /MWh	116,23 €	111,52 €	111,81 €	130,45 €	120,78 €	116,83 €	122,50 €	132,96 €	142,76 €	137,79 €	128,57 €	124,53 €
Ev.		-4%	0%	17%	-7%	-3%	5%	9%	7%	-3%	-7%	-3%

* Moyenne calculée pour une consommation annuelle de 65 884 MWh et une puissance souscrite de 56 256 kW

Le tarif R1 subit de légères variations tout au long de l'exercice. On peut observer sur le graphique ci-dessous que le tarif R1 est bien protégé des évolutions du prix du gaz par la stabilité d tarif bois-énergie.



Le R2 n'évolue que très peu tout au long de l'exercice, ce qui permet de maintenir une bonne stabilité du tarif global en 2022.

Evolution et analyse du prix de vente de la chaleur

Le prix moyen

Le tableau suivant présente l'évolution annuelle du prix moyen depuis 2008. Le prix moyen du réseau correspond au rapport entre le chiffre d'affaires relatif à la vente de chaleur de l'exercice et la quantité de chaleur vendue. Son analyse permet de situer le tarif du réseau par rapport à d'autres réseaux de chaleur sur la même période.

	MWh	kW	Chiffre d'affaires		Prix Moyen	
			€ HT	€ TTC	€ HT/MWh	€ TTC/MWh
2022	65 884	56 011	7 574 347	7 990 936	114,97	121,29
2021	82 144	55 786	6 165 178	6 504 262	75,05	79,18
2020	70 179	54 750	4 873 473	5 141 514	69,44	73,26
2019	70 899	53 870	5 079 562	5 358 938	71,66	75,58
2018	68 274	51 404	4 786 485	5 049 741	70,11	73,96
2017	66 102	46 895	4 432 455	4 676 240	67,05	70,74
2016	67 993	45 844	4 267 114	4 501 805	62,76	66,21
2015	61 637	45 797	4 115 502	4 341 855	66,77	70,44
2014	52 554	39 692	3 741 452	3 947 232	71,19	75,11
2013	65 835	39 533	4 113 000	4 758 201	62,47	71,82
2012	63 256	39 533	4 022 369	4 637 773	63,59	73,32
2011	57 824	46 730	4 579 986	5 276 740	79,21	91,26
2010	69 996	49 119	5 611 943	6 490 263	80,18	92,72
2009	64 118	49 119	4 973 647	5 726 808	76,97	88,63
2008	66 862	49 119	5 405 134	6 250 908	80,84	93,49

On observe une hausse très forte, de plus de 50% du prix moyen de la chaleur sur l'exercice 2022. Cette hausse s'explique essentiellement par la crise énergétique et les envolées des coûts des énergies fossiles.

Il est à noter que les prix sont protégés par la mixité énergétique du réseau. En effet, le coût du bois-énergie n'évoluant que très peu, les hausses des prix du gaz ne s'appliquent que sur une part minoritaire du tarif.

Par ailleurs, afin de limiter l'impact de cette crise sur la facture énergétique des ménages, l'Etat a mis en place un dispositif d'aide, dit le bouclier tarifaire, dont l'objet consiste à contenir les hausses de prix de la molécule de gaz. Le bouclier tarifaire est appliqué pour la période de novembre 2021 à 2022.

L'application de ce dispositif se traduit ainsi :

- En 2021 : 192 740 € ont été remboursés aux usagers grâce au bouclier tarifaire, ce qui amène le prix moyen à 76,83 €TTC/MWh
- En 2022 : 984 097 € ont été remboursés aux usagers grâce au bouclier tarifaire, ce qui amène le prix moyen à 106,35 €TTC/MWh

Comparateur des prix de ventes de chaleurs sur les réseaux français

Chaque année, l'association AMORCE, en partenariat avec l'ADEME et avec le soutien de la FEDENE et du SNCU, étudie les prix de vente pratiqués sur les réseaux de chaleur français. Il en ressort une analyse approfondie visant à comprendre les disparités des prix de vente de chaleur résultant majoritairement de l'énergie utilisée mais également de la situation géographique du réseau, de sa taille ou encore du mode de gestion.

Le tableau ci-dessous présente les résultats de cette étude (derniers chiffres publiés en 2023) :

Energie*	Prix moyen en €HT/MWh				
	2017	2018	2019	2020	2021
Réseau SICSEF	67,1	70,1	71,7	69,5	75,1
Réseau de chaleur moyen	70,3	73,7	74,6	73,5	80,0
Gaz naturel	68,5	78,7	77,7	72,3	90,6
Biomasse	69,1	72,3	73,7	73,2	78,1
Chaleur fatale	72,8	74,5	75,3	74,8	77,2
Géothermie	69,1	69,9	70,6	71,7	70,2
Cogénération	60,1	68,4	67,4	62,2	88,8

*Les sources d'énergies indiquées dans le tableau sont les sources utilisées majoritairement sur les réseaux concernés.

INDICATEURS FINANCIERS : LE COMPTE D'EXPLOITATION

Le compte d'exploitation, joint en annexe, est établi annuellement par le délégataire qui retrace pour l'exercice l'ensemble des produits et charges relatifs à l'exécution du service et à la réalisation des projets contractuels.

Le compte d'exploitation 2021 peut être résumé ainsi :

Poste	€HT
Produits	10 203 557
Charges	9 717 220
Résultat brut	486 337
Frais financiers	-243 140
Impôts sur les sociétés	-58 019
Résultat net	185 178

Produits

Le chiffre d'affaires annuel est composé essentiellement des ventes d'énergie thermique aux abonnés, les ventes d'électricité produite par les installations de cogénération et les droits de raccordements perçus en participation aux opérations de raccordement des nouveaux abonnés.

Le chiffre d'affaires relatif à la vente de chaleur sur l'exercice 2021 s'élève à 4 873 473 €HT.

Evolution du chiffre d'affaires relatif à la vente de chaleur

	R1		R2		Total		Ev.
	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC	€ HT	€ TTC	
2022	4 685 100	4 942 780	2 889 247	3 048 155	7 574 347	7 990 936	22,9 %
2021	3 502 208	3 694 830	2 662 969	2 809 432	6 165 178	6 504 262	26,5 %
2020	2 341 359	2 470 134	2 532 113	2 671 380	4 873 473	5 141 514	-4,1 %
2019	2 642 566	2 787 907	2 436 996	2 571 031	5 079 562	5 358 938	6,1 %
2018	2 591 666	2 734 208	2 194 818	2 315 533	4 786 485	5 049 741	8,0 %
2017	2 322 702	2 450 451	2 108 499	2 224 466	4 431 201	4 674 917	3,8 %
2016	2 232 432	2 355 216	2 034 682	2 146 590	4 267 114	4 501 805	3,7 %
2015	2 174 089	2 293 664	1 941 413	2 048 191	4 115 502	4 341 855	10,0 %
2014	1 959 346	2 067 110	1 782 106	1 880 122	3 741 452	3 947 232	-16,5 %
2013	2 758 760	3 299 477	1 354 240	1 428 724	4 113 000	4 728 201	1,9 %
2012	2 795 554	3 343 483	1 226 815	1 294 290	4 022 369	4 637 773	-12,1 %
2011	3 154 998	3 773 378	1 424 988	1 503 362	4 579 986	5 276 740	-18,7 %

L'entrée en vigueur de la nouvelle délégation de service public le 1^{er} juillet 2011 puis l'application du tarif bois-énergie au 1^{er} octobre 2013 avaient fait chuter le chiffre d'affaires lié à la vente de chaleur grâce à l'application des nouveaux tarifs de vente de chaleur.

Depuis l'exercice 2015, le chiffre d'affaires relatif aux ventes de chaleur augmente de façon régulière du fait essentiellement du raccordement de nouveaux abonnés qui augmentent l'assiette d'abonnement et le volume de vente de consommation de la délégation. Il augmente plus fortement depuis 2021 du fait de l'envolée des coûts des énergies fossiles. Cette hausse est toutefois atténuée du fait d'une réduction des consommations en 2022.

Charges

Programme contractuel d'investissements en premier établissement de renouvellement

Au cours de l'exercice 2022, aucune immobilisation n'a été mise en service en comptabilité.

Charges de gestion courante

- Gros entretien et renouvellement des installations	213 399 €
- Achat d'énergie (combustible, électricité)	6 100 939 €
- Quotas CO2 – émissions	357 520 €
- Frais de personnel	286 050 €
- Sous-traitance	237 346 €
- Frais généraux	519 896 €
- Redevance au délégant	335 911 €

CONCLUSION

Le bilan de l'exercice 2022 est marqué par une évolution exponentielle des coûts des énergies fossiles, qui conforte la stratégie mise en œuvre en termes de mixité et d'intégration de la biomasse dans la mixité de production de chaleur du réseau.

Les coûts de l'énergie se sont envolés à partir du dernier trimestre 2021 et ont poursuivi leur évolution sur l'exercice 2022.

Concernant l'administration du SICSEF, la modification des statuts de la CA Val Paris, qui assurera une compétence supplémentaire relative à la gestion des réseaux de chaleur et de froid du territoire à compter du 1^{er} janvier 2023, implique la dissolution du Syndicat et son transfert de droit à la CA Val Paris à compter de cette date.

ANNEXES

- Annexe 1 Plan du réseau de chaleur au 31 décembre 2022**

- Annexe 2 Compte administratif du SICSEF pour l'exercice 2022**

- Annexe 3 Consommation de chaleur par sous-station en 2022**

- Annexe 4 Compte d'exploitation de l'exercice 2022**